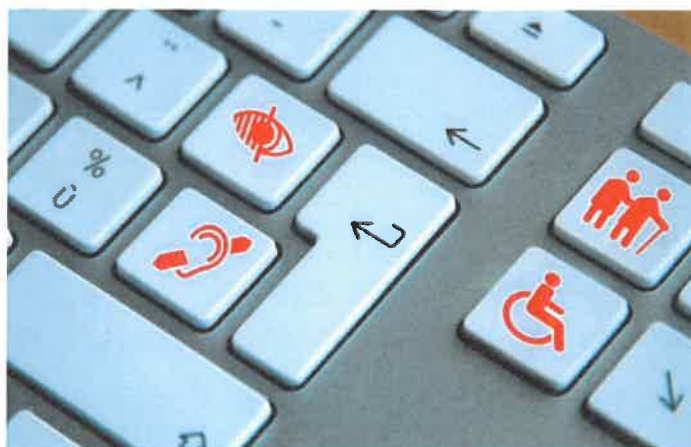


ETUDE

Accès des publics handicapés au livre numérique : les préconisations de l'Hadopi

L'Hadopi a confié à l'Ifop la réalisation d'une étude pour dresser un bilan



de l'accessibilité des livres numériques pour ces publics empêchés. Il en ressort plusieurs recommandations. Un peu moins d'un million de personnes sont concernées par cet enjeu central dans l'accès au savoir et à la culture.

Par **Charles Knappek**,

Créé le 04.12.2020 à 19h01,

Mis à jour le 04.12.2020 à 20h00

Peut mieux faire. Déjà tenus par l'exception au droit d'auteur dite « exception handicap » de mettre à disposition des livres en format adapté, les éditeurs sont encore loin de couvrir tous les besoins de lecture des publics empêchés. Certes, une étude qualitative réalisée par l'Ifop pour l'Hadopi auprès de 14 personnes handicapées (déficients visuels et publics DYS, pour dyslexie, dyspraxie, dysphasie...) rappelle que l'émergence du livre numérique a considérablement amélioré l'accès à la lecture ; mais cet accès reste encore difficile s'agissant des ouvrages techniques et/ou de faible tirage.

« Cette difficulté à trouver des ouvrages moins demandés affecte bien sûr les lectures loisirs mais pénalise surtout les lectures académiques (professionnelles, scolaires, universitaires) », pointe le rapport.

Les personnes interrogées déplorent aussi le décalage de parution entre livre classique et livre adapté. Plus gênant, les problèmes de compatibilité entre les terminaux de lecture (smartphone, lecteurs Daisy, afficheurs braille) et les extensions (.epub, .pdf...) restent fréquents : les publics empêchés réclament donc des plateformes qu'elles garantissent la compatibilité des œuvres avec leurs appareils de lecture.

Recommandations

En réponse à l'enquête, l'Hadopi préconise de renforcer l'offre existante tout en assurant que les livres adaptés soient commercialisés en même temps que les livres traditionnels. A ce titre, les livres numériques « nativement accessibles » devraient tenir compte d'un cahier des charges garantissant l'accessibilité aux déficients visuels et rester

disponibles de bout en bout, malgré les mises à jour. L'Hadopi invite également les éditeurs à fournir toutes les informations relatives au type de format, à ses spécificités et à la présence ou non de mesures techniques de protection (MTPs) ou verrous empêchant l'interopérabilité, ceci afin d'éviter aux lecteurs handicapés de se tromper dans leur achat. Elle suggère aussi que les livres numériques intègrent « *des balises de structuration (pour faciliter le repérage) et, lorsque nécessaire, des descriptions audio (pour lire les schémas / les illustrations via des signets sonores).* »

Des mesures de protection respectueuses des usages sont aussi demandées pour ne plus enfermer les publics empêchés dans un seul système propriétaire. L'Hadopi suggère ainsi un « *système de passerelles entre les applications* ».

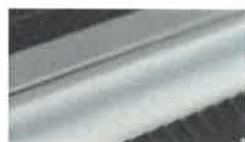
Ces recommandations interviennent dans la perspective de la transposition prochaine de la directive du Parlement européen et du Conseil 2019/882 du 17 avril 2019 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services. « *Un peu moins d'un million de personnes sont concernées par cet enjeu central dans l'accès au savoir et à la culture* », rappelle l'Hadopi.

04.12

2020



Articles liés



03.11.2017

Le handicap, un marché pour l'édition numérique



24.01.2020

Lecture et handicap



03.11.2017

Le handicap, un marché pour l'édition numérique

